

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales)

POPULATION (population de référence millésimée 2023 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026) : 259

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

28,1 % de l'indice brut 1 027 + 3 x 10,89 % de l'indice brut 1 027 = 60,77 % de l'indice brut 1 027

II - INDEMNITES ALLOUEES

La Maire

Identité du bénéficiaire	Charlotte AZALOUX
Maire	22,52%

Adjoints

Identité des bénéficiaires	Grégoire TALBOT	Aurélié SABRIA	Franck LARROQUE
1er Adjoint	11,26%		
2ème Adjointe		11,26%	
3ème Adjoint			15,48%

Enveloppe totale globale : 60,52 %

Plafond maximum : 60,77%

REÇU LE :
- 7 AVR. 2026
SGCD FOIX

Madame La Maire
Charlotte AZALOUX